

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOÛT 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 41/2040 :

Programmation d'activités périscolaires éducatives dans les écoles de Saint-Pierre : Vote de subventions

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Héléna, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line), TEVANEE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE), VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), POTIN Philippe (par M. Olivier NARIA), DAFFON Amédée Albert (par Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M. DIJOUX Stéphano).

ABSENTS :

MM. ROUVRAIS Simone, PAPY Anne Marie, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaél.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Héléna ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 août 2025.



Le Maire de Saint-Pierre

Accusé de réception
974-219 20 00
Date de réception : 26/08/2025
Date de réception : 26/08/2025

David LORION

Affaire n°41/2040 : Programmation d'activités périscolaires éducatives dans les écoles de Saint-Pierre : Vote de subventions.

Direction de la Vie Educative et de l'Administration

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération du Conseil Municipal en date du 12 septembre 2024 (affaire n°34/1669), la Ville de Saint-Pierre a acté la mise en œuvre d'un Projet Éducatif de Territoire (PEdT).

Toutefois, par délibération du 20 juin 2025 (affaire n°40/1960), le Conseil Municipal a procédé à l'annulation des subventions initialement prévues pour la mise en place d'activités dans le cadre du PEDT et du Plan Mercredi. Cette décision résulte, d'une part, de la diminution de l'aide financière attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre du conventionnement et, d'autre part, du retrait de plusieurs opérateurs consécutif au manque d'inscriptions de la part des familles.

Afin de maintenir une offre éducative diversifiée et accessible, la Ville a décidé de réorienter sa stratégie en privilégiant désormais la gratuité des prestations. Cette démarche vise à garantir l'égalité d'accès des enfants et des jeunes aux activités éducatives, tout en favorisant leur réussite et leur épanouissement.

En conséquence, il est proposé de mettre en place, pour la période allant de septembre 2025 à juillet 2026, des activités éducatives complémentaires à celles déjà existantes sur le territoire, par le biais d'appels à projets articulés autour d'objectifs éducatifs suivants :

- Proposer une offre d'activité diversifiée et valoriser les talents et les réussites
- Promouvoir l'action citoyenne et lutter contre toute forme de discrimination
- Favoriser l'estime de soi ainsi que la bienveillance

Ces activités complémentaires s'adresseront au public scolarisé de 3 à 11 ans et seront organisées au minimum une fois par semaine, sur le temps méridien, selon les modalités définies par les porteurs de projets.

À l'issue de la procédure d'appel à projets, treize (13) opérateurs ont été retenus, leur candidature répondant aux critères d'évaluation préalablement fixés.

Associations	Montants
CCAS	105 000.00€
A ZOT BASKET	7 200.00€
ASS ADAP 432	10 368.00€
FEE MAZINE	9 500.00€
ASSOCIATION REUNOINNAISE DE YOGA	7 440.00€
EDUCACHOU	14 220.00€
GRC- GARDERIES REGIONALES CONNECTEES	28 674.00€
KAZ A SUN	3 850.00€
MAN OCEAN INDIEN	10 930.00€
COMPAGNIE SINGES SAVANTS	22 920.00€
SAINT-PIERRE BASKET BALL	10 291.00€
LE PETIT CAVALIER DE SAINT PIERRE	11 000.00€
FEDERATION HIP HOP ET CULTURE URBAINE DE LA REUNION	4 500.00€
Total	245 893.00€

Le financement est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire des affaires scolaires :

213 65748 21 213 RE25000050

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250826-41-2040-DE
Date de télétransmission : 01/09/2025
Date de réception préfecture : 01/09/2025

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **DE VALIDER** la mise en œuvre des activités complémentaires retenues suite aux appels à projets portant sur des ateliers éducatifs dans les écoles de Saint-Pierre, de Septembre 2025 à juillet 2026.

- **D'APPROUVER** la participation financière de la Ville pour un montant total de 245 893.00€

- **D'APPROUVER** les conventions annexées,

- **D'AUTORISER**, lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine de compétences, à **SIGNER** tous documents se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION